

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

-----  
**DATE DE CONVOCATION** : 11/12/2019

**DATE D’AFFICHAGE** : 11/12/2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames GAUTIER, GORJU, KHODAH PANAH, RÉHAULT, ROUÉ et TOURENNE. Messieurs BEAUCÉ, DESMIDT, GALLÉE, HAMADY, POLET et ROGER.

**Absents** : Mesdames HAMEL Cécile et Monsieur HILLIARD Hervé.

Monsieur HAMADY Elbanne a été élu secrétaire de séance.

## OBJET N° 1.12/2019 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 NOVEMBRE 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2019.

## OBJET N° 2.12/2019 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 NOVEMBRE 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2019.

## OBJET N° 3.12/2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le remplacement de ou des puisards incendie par un ou deux poteaux incendie à La Butte et à la Théaudière, il convient de prévoir des crédits au compte 21568 de l'opération 33 – Sécurité incendie.

### BUDGET COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT		
21568	Opération 33 – Sécurité incendie	+ 11 000,00 €
2158	Opération 17 – Matériel et outillage	- 11 000,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu l'approbation du budget primitif – Commune par délibération n° 05.03/2019 du 29 mars 2019 ;

Vu l'approbation de la décision modificative n° 1 par délibération n° 04.07/2019 du 12 juillet 2019 ;

Vu l'approbation de la décision modificative n° 2 par délibération n° 02.10/2019 du 18 octobre 2019 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la décision modificative proposée pour le budget principal 2019 de la commune - section d'investissement.

**OBJET N° 4.12/2019 : DEVIS POTEAUX INCENDIE**

N'ayant pas reçu les éléments nécessaires au vote de cette délibération, cet objet est reporté ultérieurement.

Séance levée à 20 h 15.